



Lettre d'information de **Catherine Troendlé**



**Sénateur du Haut-Rhin
Maire de Ranspach-le-Bas**



www.catherinetroendle.fr

Avril 2015

Projet de réforme du droit d'Asile

Catherine Troendlé est intervenue mercredi 15 avril, en commission des lois, dans la discussion du projet de loi relatif à la réforme de l'asile, qui devait être débattu en séance à compter du 5 mai prochain : « devait » car, à l'unanimité, les commissaires ont voté une motion qui sera portée par le Président Philippe Bas pour demander le report de l'examen du texte en séance afin de pouvoir auditionner la cour des comptes sur ce dossier très politique.

« Héritage de la protection des persécutés, le droit d'asile est inscrit dans le préambule de la Constitution depuis 1946. Depuis lors, la France a toujours su offrir sa protection aux opprimés et aux victimes des régimes bafouant les droits de l'homme » souligne Catherine Troendlé, lors de son intervention.

Le projet de loi, qui vise à réduire de deux ans à neuf mois le délai de traitement des dossiers, veut également améliorer les conditions d'accueil des demandeurs d'asile qui ne bénéficient pas tous d'un hébergement, compte tenu de l'engorgement actuel du processus. Au cœur de la polémique, un rapport interne à la Cour des Comptes qui met en avant un système d'asile "au bord de l'embolie", et dont le coût annuel avoisinerait les deux milliards d'euros. Il chiffre également à 1% seulement le nombre des déboutés faisant l'objet d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF) qui sont effectivement reconduits à la frontière !

« Force est de constater que la procédure d'asile, aujourd'hui à bout de souffle, ne répond plus aux véritables enjeux de l'asile. Sa vocation a été dévoyée et elle a été transformée en véritable machine à légaliser des clandestins » a regretté la première Vice-Présidente de la commission des lois : « il était nécessaire, voire urgent, d'entreprendre une réforme de l'asile afin de redonner du sens au droit d'asile, pour mettre fin aux détournements et aux dérives des procédures » et pour rendre le droit français conforme à la législation européenne, notamment au paquet « Asile » que la France doit transposer avant le 1er juillet 2015.

Pour autant, Catherine Troendlé a soutenu *« avec détermination le report de la discussion du texte car il y va de la nécessité d'auditionner la Cour des Comptes – qui vient de se positionner sur le coût exorbitant de l'asile - avant de se positionner définitivement sur un nouveau texte ».*

Si une "priorité devra être donnée aux personnes venant de pays à haut risque, une procédure sera accélérée avec des délais raccourcis pour tous les autres, même un recours simplifié s'impose". Selon Catherine Troendlé : *« il faut sortir d'une hypocrisie de bienséance, apporter une réponse de dignité pour les personnes qui sont en souffrance et répondre rapidement aux autres avec une reconduite rapide hors des frontières ».*

In fine, le Sénateur-Maire de Ranspach-le-Bas a déploré également *« que le gouvernement n'accepte pas de travailler de façon concomitante sur l'asile et l'immigration, les deux sujets étant totalement liés ».*

L'école, instrument du pouvoir

Sur le campus de la Fonderie à Mulhouse, l'Union nationale interuniversitaire (UNI), présidé par Olivier Vial, a convié Catherine Troendlé à s'exprimer, jeudi 16 avril, lors d'une conférence intitulée « L'Ecole, instrument du pouvoir ».

Catherine Troendlé a développé le thème de l'Ecole, du point de vue de son expérience de parlementaire et de Secrétaire nationale en charge de l'Education à l'UMP.



La parlementaire du Haut-Rhin a notamment explicité que le Sénat, et plus particulièrement le groupe UMP, s'est saisi du sujet de l'éducation, « *si important pour notre République* », en lançant une mission commune d'information sur les rythmes scolaires – tant controversés - qu'elle a présidée, entre juin 2013 et juin 2014, et qui a abouti à la réalisation d'une proposition de loi. Elle a ensuite annoncé que depuis janvier dernier, le Groupe UMP du Sénat a mis en place une commission d'enquête sur le « *service public de l'éducation, repères républicains et difficultés des enseignants* », dont le Sénateur-Maire de Ranspach-le-Bas est également membre, précisant ainsi aux participants de la conférence qu'

« il est nécessaire plus que jamais de réaffirmer que la mission de notre Ecole est d'instruire les enfants et de les accompagner sur le chemin de la citoyenneté, cela exige obligatoirement la transmission du respect des valeurs républicaines, le respect de la France ».



Catherine Troendlé a précisé à l'auditoire que la « révolution » permanente de l'Ecole, par ses réformes successives et annoncées (comme celle des collèges, pour la rentrée 2016), ne laisse pas le temps à chaque acteur d'approfondir une mesure, c'est-à-dire « *d'en prendre connaissance, de l'appliquer strictement au départ, puis de l'adapter aux élèves, aux familles et à l'établissement et éventuellement de faire remonter son expérience pour enrichir le débat sur un thème donné* ».

Et Catherine Troendlé de conclure : « *l'école forme les citoyens de demain. Leur éducation et leur formation sont donc forcément soumises au prisme de ceux qui décident du contenu pédagogique. Il faut se garder de toute manipulation* ». A bon entendeur...

Pour une vraie culture de la sécurité civile

L'Institut Français de Sécurité Civile, en partenariat avec la Fédération Française des Métiers de l'Incendie et la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France (FNSPF), avec l'appui de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC), a convié le Sénateur Catherine Troendlé à intervenir, mercredi 15 avril à l'Assemblée nationale, aux premières rencontres parlementaires de la Sécurité civile. En tant que vice-présidente de la Conférence nationale des services d'incendie et de secours (CNSIS) et membre du Conseil national de sécurité civile, depuis plusieurs années, Catherine Troendlé a été invitée à intervenir sur le thème : « du risque subi à la culture de sécurité » ou comment susciter une dynamique d'adhésion et de responsabilisation des français, face à la Sécurité civile.



Selon Catherine Troendlé, « la sécurité civile, même si l'Etat en est le garant au niveau national, relève d'une chaîne dont tous les maillons sont essentiels ». Ainsi, aux côtés et en parfaite complémentarité des forces nationales et tout particulièrement des sapeurs-pompiers, « il faut valoriser et reconnaître le travail d'une grande qualité des associations de secourisme ».

Il est vrai que sur les 275.000 sapeurs-pompiers, on dénombre plus de 79 % de volontaires animés par l'esprit du bénévolat et du volontariat. « Lors d'une catastrophe, on reconnaît volontiers le rôle d'appui des citoyens qui dans un élan de générosité s'activent comme ils le peuvent. Or, c'est ce dernier maillon de la chaîne qu'il s'agit d'organiser et ceci est parfaitement possible grâce à des outils existants comme le plan communal de sauvegarde mis en œuvre par le maire mais épaulé par une réserve communale constituée de tous citoyens de bonne volonté ».

Si ces plans ne sont guère mis en place massivement en France, « l'outil est méconnu et peut être un peu complexe à mettre en œuvre pour un élu seul ».

Par ailleurs, une vraie culture de la sécurité civile exige « préalablement une véritable sensibilisation et ce dès le plus jeune âge comme au Canada où la sensibilisation avec une pédagogie adaptée débute dès la dernière année de maternelle. Les risques domestiques sont une première approche et l'enfant est capable de mémoriser quelques comportements réflexes dès son plus âge.

Ces petites formations de sensibilisation devront être, toujours à l'image du Canada, dispensées tout au long du cursus en école primaire ».

Or, la loi sur l'école en 2005 a introduit ce type obligation dès la maternelle, sous le concept d'un accompagnement à la responsabilisation qui peut trouver une application dans tous les domaines d'approche pédagogique. Enfin, dans les collèges où la loi de 2004 impose une formation de tous les élèves à un niveau de PSC1, seuls 30 % des élèves bénéficient de cet enseignement. Catherine Troendlé, qui en a fait son cheval de bataille, dénonce cette situation année après année lors de la présentation de son rapport pour avis sur la sécurité civile.

Depuis lors, la montée en puissance est amorcée. « Le chemin pour parvenir à affirmer que la France porte une véritable culture de la sécurité civile est encore certes long, mais des actions sont mises en œuvre. Ce sont les jeunes écoliers futurs citoyens responsables, forts d'une formation continue et adaptée tout au long de leur scolarité, qui contribueront à atteindre cet objectif » a-t-elle conclu !

Permanence Parlementaire de Catherine Troendlé

1 bis, rue des Vignes 68730 Ranspach-le-Bas / 03 89 68 99 00

Questions ou commentaires ? Envoyez-nous un courrier électronique à

senateurtroendle-pbm@orange.fr